Test de naturalisation : 90% de réussite

29/04/2012 à 11h33

“Inch’Allah je serai français !”

Reportage au sein d’une séance de test de français oral à Paris, porte de la chapelle. Depuis le 1er janvier, il est obligatoire de prouver un certain niveau de français pour prétendre à la naturalisation française. Des entreprises comme ETS-Global délivrent des tests conformes aux normes préfectorales. Selon Olivier Fromont, responsable des relations extérieures chez ETS, “90 % des candidats réussissent le test”. Le Monde